

# BULLETIN MENSUEL

PUBLIE PAR LA

# Chambre de Commerce Française

## DE MONTREAL

### Bonne Année

*A l'aurore de l'année 1911, au cours de laquelle elle commémorera le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, la Chambre de Commerce Française de Montréal présente à tous ses membres, à tous ses amis, à tous les lecteurs de son Bulletin, ses meilleurs souhaits de prospérité.*

#### SEANCE DU 15 DECEMBRE 1910

M. A. F. Revol, président, prend place au fauteuil à quatre heures quinze minutes et déclare la séance ouverte.

Sont présents: MM. J. de Loynes, Consul Général de France, président d'honneur, M. Chevalier, C. A. Chouillou, C. Galibert, G. Husson, J. Prévost, E. Rampon, G. Vennat, Secrétaire.

#### Ordre du jour:

Lecture du procès-verbal.  
Dépouillement de la correspondance.  
Election d'un membre adhérent.  
Questions diverses.

#### Procès-verbal:

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

#### Correspondance:

Lettres reçues 42.

Lettres envoyées 123.

Parmi les lettres reçues on remarque:

1 candidature de membre actif.

1 adhésion de membre adhérent.

1 démission.

6 demandes de renseignements confidentiels.

4 enquêtes sur: pêches canadiennes, bestiaux canadiens, écoles d'agriculture canadiennes, valeurs canadiennes.

2 demandes d'agents canadiens demandant à représenter des fabricants français de rubans et de jupons de soie.

4 demandes d'agents ou enquêtes sur débouchés pour vernis concentré, dentelle calaisienne, huile d'olive, fruits secs.

3 lettres relatives à des litiges.

3 autres se rapportant à l'affaire des petits pois.

Et nombre d'autres de moindre importance.

Après avoir donné lecture de quelques-unes de ces lettres, choisies parmi les plus importantes, M. le Secrétaire donne communication à la Chambre d'une lettre émanant de M. le Président de la Cie de Publication du journal montréalais "Le Prix Courant" par lequel celui-ci se plaint de trouver dans notre Bulletin de Décembre, reproduisant le procès-verbal de la séance du 12 Novembre précédent, les lignes suivantes: "Après avoir signalé la publication dans notre bulletin de Novembre récemment paru, d'un article intitulé "Les Petits Pois" relevant les attaques déloyales portées contre ces conserves dans les journaux "Le Prix Courant".....

L'auteur de cette lettre déclare que ces attaques ne proviennent pas de son journal, que cette allégation est injuste pour lui et nous invite à la rectifier dans le prochain numéro de notre bulletin.

A ce sujet, la Chambre de Commerce Française de Montréal, prenant en considération la qualité de mem-

bre adhérent du signataire de cette lettre, se fait un plaisir et un devoir de reconnaître que le journal "Le Prix Courant" n'a jamais dénigré les petits pois français dans aucun de ses articles et qu'il s'est borné à servir de véhicule aux attaques portées contre eux en ouvrant ses colonnes d'annonces à l'un de leurs détracteurs; que, d'ailleurs, nous n'avons jamais cherché à créer la moindre confusion à cet égard, puisque nous avons parlé d'attaques portées "dans" ce journal et non "par" ce journal, ce qui est très différent; qu'en fin, nos lecteurs étaient parfaitement au courant de la question, que nous avons traitée dans tous ses détails, et ne pouvaient se méprendre.

#### Election d'un membre adhérent.

La maison Mathieu Lombard, fruits secs et produits coloniaux, de Marseille, ayant sollicité son admission à titre de membre adhérent, sa demande est acceptée à l'unanimité.

#### Questions diverses.

M. le Président entretient la Chambre des progrès réalisés par notre bulletin spécial en préparation et de la belle perspective de succès qui se présente. Il est accueilli avec faveur tant en France qu'au Canada et nous avons déjà reçu une quantité d'annonces vraiment encourageante. D'autre part, neuf mille exemplaires ont déjà été retenus par le gouvernement canadien, de telle sorte que notre tirage, limité en principe à 10,000 atteindra vraisemblablement 25,000. Cette augmentation de tirage ne pourra qu'être très-favorable aux intérêts de nos annonceurs et aux relations franco-canadiennes.

Le 8 décembre étant un jour férié, la séance qui aurait dû avoir lieu ce jour-là a été renvoyée à aujourd'hui. En raison de ce fait et à cause de la proximité des fêtes de Noël et du jour de l'An, il est décidé que la prochaine séance aura lieu à huit jours d'intervalle au lieu de quinze jours, c'est-à-dire le 22 décembre prochain.

La séance est levée à cinq heures vingt minutes.

---

### SEANCE DU 22 DECEMBRE 1910.

---

M. A. F. Revol, président, déclare la séance ouverte à quatre heures quinze minutes.

Sont présents: M. J. de Loynes, Consul Général de France, président d'honneur, M. C. R. Isles, membre d'honneur; MM. A. Antigny, T. de la Casinière, C. A. Chouillou, C. Dorlia, C. Galibert, J. R. Genin, G. Husson, J. Prévot, E. Rampon, G. Vennat, Secrétaire.

M. J. Obalski s'est fait excuser.

#### Ordre du jour.

Lecture du Procès-Verbal.

Lecture de la Correspondance.

Election de membres actifs.

Questions diverses.

#### Procès-Verbal.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

#### Correspondance.

Pendant la semaine qui s'est écoulée depuis la dernière séance nous avons reçu 30 lettres et nous en avons envoyé 36.

On remarque, notamment, dans les lettres reçues: 2 candidatures de membres actifs.

2 demandes de renseignements confidentiels.

1 demande d'agent: passementerie d'ameublement.

3 enquêtes ou renseignements commerciaux sur pipes à virole d'argent, rhabillage d'horlogerie, tarif douanier français sur tabacs.

2 offres de représentations: librairie, vins et liqueurs.

3 lettres relatives à des litiges ou difficultés que l'on nous demande d'aplanir.

7 concernent notre Bulletin Spécial.

Et nombres d'autres traitent de sujets divers et de moindre importance.

#### Election de membres actifs.

Trois candidatures de membres actifs sont soumises à la Chambre. Ce sont celles de:

MM. A. Machéras, Directeur de l'Ecole Technique, Montréal.

R. D. du Roure, Professeur de Littérature française à l'Université Laval, Montréal.

Charles Tuteur, importateur, 28 Square Victoria, à Montréal.

Après le scrutin, auquel il a été procédé conformément aux Statuts, ces trois messieurs ont été admis comme membres actifs.

#### Questions diverses.

Envisageant la proximité de l'élection des membres du bureau pour l'année 1911 qui doit avoir lieu à la première séance de Janvier, M. C. Galibert, secondé par M. Vennat, propose de rompre avec le mode suivi les années précédentes en pareille matière, en portant à la connaissance des membres les candidatures pour les diverses fonctions à pourvoir qui se seront révélées jusqu'à certaine date avant l'élection afin d'éviter toute surprise le jour du vote et que les voix des électeurs ne s'égarerent sur les noms de certaines personnes qui ne briguent aucune charge et n'accepteraient pas de remplir celle à laquelle ils pourraient être élus.

Après quelques échanges de vues, la Chambre constatant que rien dans les Statuts ne s'oppose au système préconisé par cette motion, qui constitue plutôt un règlement d'ordre intérieur; que d'ailleurs, ce mode de procéder s'emploie dans certaines institutions similaires à la nôtre.

Adopte en principe ce projet et charge le Conseil de la Chambre de déterminer par quels moyens et sous

quelle forme ces candidatures devront être rendues publiques, ainsi que le délai dans lequel elles devront se produire pour pouvoir être admises.

Dans le même ordre d'idées, M. Chouillou, secondé par M. Rampon, demande qu'il soit dressé un état constatant la présence ou l'absence de chaque membre individuellement, à chacune des séances de la Chambre pendant l'année 1910, afin que les électeurs puissent se prononcer en connaissance de cause et accorder leurs suffrages à ceux d'entr'eux qui se seront montrés les plus zélés et les plus dévoués et qui auront accordé à notre Chambre la collaboration la plus assidue.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et le Secrétaire-Archiviste est chargé de dresser un tableau indiquant le nombre des séances tenues pendant l'année 1910 et les noms de messieurs les membres qui y ont assisté, avec addition du nombre des présences pour chacun d'eux. Ce tableau sera tenu à la disposition de tous les membres aux bureaux du Secrétariat.

#### Renseignements sur membres actifs.

M. Vennat demande que, conformément à la décision prise à la séance du Conseil du 20 courant, la Chambre soit appelée à trancher la question des renseignements à fournir sur ses membres actifs.

Il estime que nous devrions nous abstenir strictement de donner des renseignements de cette nature, très-déliés à établir et susceptibles de causer des difficultés et surtout d'engager, au moins moralement, la responsabilité de la Chambre.

De plus, il propose qu'il soit désormais interdit à nos membres actifs d'indiquer notre Chambre comme référence aux négociants français ou autres avec qui ils désirent entrer en relations et qu'une disposition prohibitive à ce sujet soit insérée dans nos nouveaux Statuts avant leur adoption définitive à la séance générale de Janvier prochain.

M. Genin prétend qu'il ne résulterait pas grand inconvénient pour notre Chambre si elle fournit ces renseignements avec beaucoup de prudence, tandis qu'au contraire son abstention pourrait être nuisible au crédit de nos membres, d'une honnêteté parfaite mais débutants en affaires.

Il admet toutefois qu'aucun membre ne devrait profiter de son affiliation à notre Compagnie pour rehausser sa valeur commerciale et ne s'oppose pas à l'insertion aux Statuts de la prohibition suggérée par M. Vennat.

Après une brève discussion à laquelle plusieurs membres prennent part, il est décidé d'interdire désormais à nos membres actifs d'indiquer notre Chambre comme références à leurs correspondants.

La Chambre décide, en outre, de faire de cette défense l'objet d'un article de ses nouveaux Statuts qui s'ajoutera à ceux déjà existants et qui sera soumis, en

même temps qu'eux, à la ratification de l'assemblée générale qui aura lieu en Janvier prochain.

Puis la séance est levée à cinq heures trente minutes.

### LE 1er JANVIER A MONTREAL.

Notre colonie française de Montréal, fidèle à ses traditions s'est réunie en grand nombre le 1er janvier, dans les salons de l'Union Nationale Française, pour présenter ses hommages à Monsieur le Consul Général de France, à l'occasion du nouvel an. Un petit groupe de canadiens-français des plus distingués, dont quelques-uns portant fièrement à la boutonnière une décoration française, s'étaient joints aux nôtres pour exprimer leurs sympathies à la France, en la personne de son représentant officiel.

Il nous est vraiment agréable de constater que cette phalange canadienne-française qui affirme chaque année son amour et son respect pour la France s'accroît constamment. On y trouve des médecins et des artistes (dont la plupart ont fait leurs études à Paris) des magistrats, des avocats, des hommes de lettres, des journalistes, en un mot, une élite intellectuelle.

Les présidents des différentes sociétés françaises, y compris "Le Cercle des Annales" dernier né de la famille, ont à tour de rôle défilé devant M. le Consul Général, lui adressant leurs vœux et leurs souhaits.

Du discours prononcé par M. Revol, notre président, au nom de la Chambre de Commerce Française, nous extrayons les passages suivants

"Je suis fier de vous parler au nom de la Chambre de Commerce Française qui entre à l'heure même où je parle dans la 25<sup>e</sup> année de son existence. Un quart de siècle n'est pas une période très longue dans la vie commerciale d'une nation, mais ce quart de siècle prend une grande importance quand on prend la peine de mesurer le développement extraordinaire qu'ont pri durant cette période l'industrie et le commerce canadiens.

"Si vous aviez l'habitude de prendre une part moins active aux travaux de la Chambre de Commerce Française, M. le Consul Général, mon devoir de président serait de vous faire ressortir les progrès que nous avons accomplis pendant cette dernière année, mais ce serait vous répéter des choses que vous savez aussi bien que nous. Je me bornerai donc à vous exprimer une fois de plus notre profonde gratitude pour l'intérêt que vous portez à la Chambre de Commerce Française et à son activité.

Puis Mr. Revol exprima ses vœux de bonheur et de prospérité pour le Président de la République Française, Mr. de Loynes et sa famille, momentanément absente.

Après avoir remercié tous ses compatriotes des souhaits qu'ils venaient de formuler pour lui et sa famil-

le, M. le Consul-Général nous parla de l'importance de la colonie française de Montréal et de la prospérité des différentes oeuvres qu'elle a fondées et qu'elle voit prospérer de plus en plus.

Puis il ajoute :

"Cette importance se ressent de l'essor prodigieux du mouvement économique dans ce pays. Grâce à l'expérience de 25 ans que rappelait tout à l'heure M. le Président de la Chambre de Commerce, cette compagnie se trouve admirablement préparée à guider les efforts de ceux qui pensent que l'ancienne mère-patrie ne doit pas rester étrangère à ce mouvement.

"J'ai passé en France quelques mois de l'année dernière; J'AI PU CONSTATER CE QUE JE SAVAIS DEJA, A QUEL POINT LE CANADA Y ETAIT DE PLUS EN PLUS CONNU ET APPRECIÉ. Sa prospérité attire l'attention du monde entier. Comment ne frapperait-elle pas plus encore l'attention de la France, qui a laissé beaucoup de son sang et tout son coeur sur ces rives?"

"Tous mes vœux, mes chers compatriotes, pour vous et pour les amis de la France qui ont tenu à vous accompagner."

Enfin, Monsieur le Consul Général offrit à tous une coupe de champagne Montebello qui fut buë à la santé de la vieille et de la nouvelle France.

## REVUE FINANCIERE

Montréal, 3 janvier 1911.

La caractéristique de la première semaine de Janvier, c'est une forte tension monétaire, qui semble devoir se continuer quelque temps encore. Cette tension est anormale, si l'on considère que dans presque tous les pays, l'argent est abondant et facile. Cependant, il ne faudrait pas être trop pessimiste et il est permis de supposer et d'espérer que les conditions prévalant actuellement sur le marché canadien se modifieront et s'amélioreront bientôt. Du moins, nous présageons quant à nous, cette amélioration et nous avons de bonnes raisons de croire à la réalisation de nos prévisions, car la dépression que nous signalons ne peut être que temporaire.

La plus grande activité constatée s'est manifesté sur les trois valeurs suivantes: Montreal Light, Heat & Power, Shawinigan Water & Power et Richelieu & Ontario Navigation Co.; leurs actions ont été constamment en demande et ont monté de deux à cinq points. La hausse du Power et du Shawinigan et la forte demande de ces titres a donné lieu à la rumeur que ces deux Compagnies achetaient les actions l'une et l'autre dans le but d'une fusion possible. Car les fusions sont à l'ordre du jour: on en voit partout. L'avenir nous dira ce qu'il peut y avoir de fondé dans cette rumeur, qui n'a rien d'in vraisemblable. Certains financiers ex-

priment même l'opinion que l'on peut s'attendre à une nouvelle émission d'actions du Montreal Power, qui lui permettrait de payer celles qu'il possède de la Shawinigan Water & Power. En réalité, c'est un fait avéré que les directeurs et principaux intéressés de ces deux importantes entreprises verraient d'un bon oeil une combinaison entr'elles.

La Laurentide Pulp Co. s'est aussi signalée par une hausse de 22½ points en l'espace d'une semaine. L'on dit que cete hausse est motivée par la distribution d'une prime de cent pour cent en actions ordinaires que cette compagnie serait à la veille de faire à ses actionnaires.

D'une manière générale, les autres valeurs se sont maintenues; on signale même une recrudescence de demande chez certaines d'entr'elles, notamment quant aux actions des banques. A remarquer aussi l'intérêt qui se porte sur le Canadien Pacifique Ry., en sympathie avec le marché londonien.

On ne peut, non plus, passer sous silence la formation à Londres d'une compagnie nouvelle, le Montreal Tramway & Power Co., qui eut au Canada un retentissement énorme. Les promoteurs sont des financiers canadiens, les mêmes qui sont déjà à la tête de la Canadian Power Co. et qui ont accaparé, depuis deux mois, le Montreal Street Railway. Il faut s'attendre à l'accaparement de ces deux dernières compagnies par la Montreal Tramway & Power dès que les circonstances le permettront, c'est-à-dire aussitôt que se seront calmées les hostilités engagées sur le Montreal Street Railway entre l'ancienne direction et la nouvelle.

\* \* \*

Voici, à ce jour, les cours et le rendement des principales valeurs canadiennes:

	Cours.	Div.	Rap't.
Bell Téléphone . . . . .	141	8	5.67
Canadien Pacifique Ry. . . . .	198	8	4.04
Dominion Coal, priv. . . . .	108	7	6.48
Dominion Steel . . . . .	59	4	6.78
Dominion Textile, ord. . . . .	61	5	8.19
Dominion Textile, priv. . . . .	97	7	7.21
Dominion Iron, priv. . . . .	102	7	6.86
Halifax Street Ry. . . . .	135	7	5.18
Montreal Street Ry. . . . .	223	10	4.48
Toronto Street Ry. . . . .	123	7	5.69
Montreal Steel, ord. . . . .	161	7	4.34
Montreal Light, Heat & Power . .	143	7	4.89
Montreal Telegraph . . . . .	144	8	5.55
Montreal Cotton . . . . .	131	8	6.10
Lake of the Woods, ord. . . . .	141	8	5.67
Ogilvie, ord. . . . .	130	8	6.15
Ogilvie, priv. . . . .	123	7	5.69
Richelieu & Ontario Navig. Co. . .	93	6	6.45
Shawinigan . . . . .	109	4	3.66
La Rose Mines . . . . .	4½	8	8.88

Banque de Montréal . . . . .	244	10	4.09
Royal Bank . . . . .	243	10	4.11
Banque d'Hochelega . . . . .	154	8	5.19
Banque Nationale . . . . .	120	7	5.83
* * *			

Les recettes du Canadien Pacifique Ry. pour la dernière semaine de 1910 ont atteint: . . . . . \$2,666,000  
 Pendant la semaine correspondante de 1909, elles s'étaient élevées à: . . . . . 2,588,000

Augmentation . . . . . \$78,000  
 \* \* \*

Les recettes de la Cie du chemin de fer du Grand Tronc, pendant la semaine terminée le 31 décembre 1910 s'élèvent à: . . . . . \$1,315,391  
 Pour la même semaine, l'année précédente, ils étaient de: . . . . . 1,149,043

Augmentation . . . . . \$174,451  
 \* \* \*

L'action Lake of the Woods Milling Company, Ltd., semble jouir de la faveur des capitalistes français. On annonce que la Société d'Administration Générale a offert d'en acheter une importante quantité au prix de \$145 pour les actions ordinaires et de \$130 pour les actions privilégiées.

— o —  
**REVUE COMMERCIALE**  
 — — —

Le Ministère du Commerce vient de publier les chiffres globaux du commerce du Canada pour la période de huit mois, qui s'étend du 1er Avril au 30 Novembre 1910. Ils montrent une augmentation de \$72,496,539, ou plus de soixante-dix pour cent sur la même période de l'année dernière. Les importations atteignent \$304,318,375, soit une augmentation de \$64,209,944, ou pas moins de 25 p.c., sur l'année dernière. Les exportations se chiffrent à \$193,639,731, soit une augmentation de dix millions et demi.

Pendant la même période, les douanes canadiennes ont encaissé \$47,396,911 au lieu de \$39,160,567, pour les mêmes huit mois de 1909. A lui seul, le mois de Novembre 1910 a fourni une contribution de \$6,024,782, supérieure de \$932,020 aux recettes de Novembre 1909.

Les statistiques détaillées pour Novembre n'étant pas encore établies, nous allons examiner brièvement celles relatives au mois d'Octobre dernier, qui sont les plus récentes et dont nous avons déjà publié les totaux dans notre bulletin de Décembre 1910.

**1. Importations canadiennes.**

	7 mois	
	Oct. 1910	Avril-Oct.
Des Etats-Unis . . . . .	\$24,433,118	\$159,679,336
D'Angleterre et col. anglaises . . . . .	10,652,890	76,797,521

De France . . . . .	832,877	6,657,660
D'Allemagne . . . . .	761,174	5,371,429
De Belgique . . . . .	291,551	2,320,729
De Suisse . . . . .	267,507	1,684,016
Du Japon . . . . .	247,959	1,410,679
De l'Argentine . . . . .	266,196	1,002,705

A titre de comparaison, nous donnons ci-dessous le chiffre des importations canadiennes tant pour Octobre 1909 que pour les sept mois correspondants de 1909.

	7 mois	
	Oct. 1909	Avril-Oct.
Des Etats-Unis . . . . .	\$18,528,555	\$120,566,204
D'Angleterre et col. anglaises . . . . .	9,442,824	62,212,974
De France . . . . .	778,373	5,510,692
D'Allemagne . . . . .	657,350	4,807,667
De Belgique . . . . .	222,974	1,910,993
De Suisse . . . . .	175,005	1,222,506
Du Japon . . . . .	253,959	1,287,719
De l'Argentine . . . . .	238,890	786,092

Les importations canadiennes totales pour Octobre 1909 étaient de \$31,473,960; en Octobre 1910, elles sont de \$39,518,201. Pour les sept premiers mois de l'année fiscale 1909, elles se montaient à \$204,674,392 et pour les mois correspondants de 1910, elles atteignent \$262,685,148.

Les tableaux ci-dessus indiquent que les nations qui sont les principaux fournisseurs du Canada ont augmenté leurs exportations dans une proportion correspondance à l'accroissement de ses importations, sans que l'on puisse signaler un avantage marqué obtenu par l'une d'elles au détriment des autres.

Passons maintenant aux exportations canadiennes.

**II. Exportations Canadiennes.**

	7 mois	
	Oct. 1910	Avril-Oct.
En Angleterre et col. anglaises . . . . .	\$20,553,121	\$ 91,567,191
Aux Etats-Unis . . . . .	11,111,438	65,362,614
En Belgique . . . . .	406,360	1,902,974
En Argentine . . . . .	319,215	2,001,898
En Allemagne . . . . .	306,705	1,846,920
En France . . . . .	177,438	1,692,559
	7 mois	
	Oct. 1909	Avril-Oct.
En Angleterre et col. anglaises . . . . .	\$18,507,982	\$ 84,022,864
Aux Etats-Unis . . . . .	10,435,697	66,034,828
En Argentine . . . . .	312,011	2,051,051
En Belgique . . . . .	536,527	1,971,164
En Allemagne . . . . .	191,155	1,540,106
En France . . . . .	95,511	1,492,109

Les exportations canadiennes dans tous les pays étaient de \$30,943,434 pour Octobre 1909, et de \$33,801,257 pour Octobre 1910. Pour les sept mois, Avril-

Octobre 1909, on les chiffrait à \$162,133,090 et à \$170,611,886 pour la même période de 1910.

Ici encore, sauf pour les États-Unis qui montrent une légère décroissance, il semble que l'augmentation des exportations canadiennes se soit à peu près également répartie chez tous ses clients, au prorata de leur importance.

La seule conclusion péremptoire à tirer de ces chiffres, c'est que le commerce du Canada augmente constamment, tant aux importations qu'aux exportations. Et nous pronostiquons que cette augmentation se continuera, d'année en année, pendant bien longtemps encore, car elle n'a rien de factice ni de provisoire et repose sur les éléments les plus solides sur lesquels une nation puisse étayer son crédit: l'accroissement continu de sa population, le défrichement de son sol et la mise en valeur de toutes ses richesses.

### LES VENTES DE FONDS DE COMMERCE.

Le premier janvier 1911 marque la mise en vigueur de la loi sur la vente des fonds de commerce, votée par la législature de la Province de Québec à sa dernière session.

Sous ce titre: "Une bonne loi" nous avons déjà parlé de cette importante mesure dans notre bulletin de juillet 1910 (page 102) et nous en avons exprimé toute notre satisfaction, car nous la considérons comme un pas en avant vers la répression de la fraude en matière commerciale.

Mais tout le monde ne l'accueille pas avec le même plaisir. Et cela se comprend, car si elle protège les intérêts des négociants en gros et des exportateurs étrangers vendant leurs produits dans la Province de Québec, elle gêne évidemment certains marchands au détail qui ne pourront plus, désormais, se livrer en sécurité à des opérations malhonnêtes mais fructueuses pour eux, qui se pratiquaient jusqu'ici sans aucun danger, sous l'oeil bienveillant de la loi.

L'organe officiel de l'Association des Marchands Détaillants du Canada, dans l'un de ses derniers numéros, demande l'abrogation de cette loi qui aura, dit-il, pour résultat évident de mettre des entraves sérieuses et non justifiées aux ventes et aux achats de fonds entre marchands honnêtes.

Il nous paraît quelque peu prématuré de demander l'abrogation d'un loi dès avant sa mise en vigueur; cela ne s'est pas souvent vu, d'autant plus que les raisons qui militaient l'an dernier en faveur de cette loi et qui ont déterminé nos législateurs à la proposer et à l'adopter ne se sont aucunement modifiées. Et puis enfin, avant d'abroger une loi, on attend généralement de l'avoir vue à l'oeuvre et d'avoir constaté ses vices, ses inconvénients et ses dangers, s'il en existe.

Pour justifier sa manière de voir, notre confrère

explique que cette loi a été calquée sur une semblable existant dans la Province du Manitoba, pays nouvellement ouvert au commerce, moins habité que notre région et où l'immigration amène des gens totalement inconnus qui ouvrent un magasin, achètent des marchandises à crédit puis revendent leur fonds en bloc, en encaissent le prix et disparaissent sans se soucier de leurs fournisseurs impayés et il ajoute: "Ici, rien de semblable n'existe".

A cela, nous répondrons par deux arguments distincts et également probants:

I. Les lois de cette nature ne sont pas seulement faites pour les pays nouveaux, en voie de formation puisqu'il en existe une en France, tout à fait analogue, (on pourrait presque dire semblable), disposant que l'acquéreur d'un fonds de commerce ne pourra payer son prix d'acquisition à son vendeur qu'après que la vente aura été publiée pendant un mois dans les journaux et si, ce délai expiré, aucune opposition n'est survenue. Et pourtant, en France, il n'y a pas de population nomade, les gens se connaissent entr'eux dans les localités, les sources de renseignements sont nombreuses et il n'est pas facile à un commerçant de disparaître sans éveiller l'attention et sans laisser de traces!

2. Il existe dans la Province de Québec, comme partout ailleurs, évidemment, des commerçants honnêtes et d'autres qui ne le sont pas, toujours prêts à profiter des lacunes de la loi pour s'enrichir aux dépens d'autrui. Eh! bien, ce sont les agissements de ceux-là qu'il s'agit d'empêcher et de réprimer, c'est pour ceux-là que la loi en question a été faite et c'est pour cela que nous la jugeons juste et utile. Et, d'ailleurs, il ne faut pas oublier que ces brebis galeuses portent préjudice à tout le troupeau, c'est-à-dire aux commerçants honnêtes et consciencieux et peuvent, dans une certaine mesure, porter atteinte aux relations commerciales du Canada avec l'étranger. Un exportateur d'outre-mer qui aura été victime d'une escroquerie de ce genre et qui aura appris à ses dépens que les lois ne le couvrent d'aucune espèce de protection sera peu enclin à s'exposer de nouveau à ce danger. Il hésitera à expédier d'autres marchandises dans ce pays et, s'il s'y décide, quelle que soit l'honorabilité de son nouveau client, il se montrera plus exigeant, restreindra les facilités de paiement et limitera la durée du crédit, ou même exigera une lettre de crédit sur une banque avant le départ de sa marchandise. De tous temps, les braves gens ont subi les conséquences des coquinerie des autres.

Enfin, quelque effort que nous fassions nous ne parvenons pas à découvrir trace des "entraves sérieuses"—pas même du moindre inconvénient—apportées par cette loi à la vente des fonds de commerce.

Qu'exige-t-on du vendeur? Tout simplement qu'il déclare à son acquéreur que les marchandises qui composent son fonds ont été payées par lui ou qu'elles

sont encore dues, entièrement ou partiellement et à qui elles sont dues, et dans ce cas, qu'il laisse entre les mains de celui-ci somme suffisante pour en acquitter le prix. Qu'y a-t-il là d'excessif, de gênant, ou de désagréable? Une fois de plus, nous le répétons, nous ne voyons absolument rien dans les dispositions de cette loi qui soit de nature à tracasser les honnêtes gens; elle ne peut contrarier que les individus mal intentionnés. Mais qui donc les plaindra?

\* \* \*

M. Donat Brodeur, avocat au barreau de Montréal, partage évidemment notre opinion à cet égard puisque, loin de juger cette loi "inutile, sinon nuisible", il demande que ses effets soient étendus au cas d'incendie. Il est l'auteur d'un projet qu'il a soumis à la Chambre de Commerce (canadienne-française) du District de Montréal, où un bon accueil lui était réservé.

Actuellement, après l'incendie d'un magasin, le commerçant a le droit d'encaisser le montant intégral de l'indemnité due par la compagnie d'assurance sans avoir aucune justification à fournir, c'est-à-dire qu'on lui rembourse le prix de marchandises détruites que, parfois, souvent même, il n'a pas payées, tandis que ses fournisseurs ne peuvent compter que sur son honnêteté pour l'acquiescement de leurs factures.

Avec le système préconisé par M. Brodeur, il n'en serait plus ainsi. La compagnie d'assurance ne pourrait se libérer valablement entre les mains du sinistré qu'autant que celui-ci affirmerait solennellement n'avoir pas de dettes; au cas contraire, ses créanciers devraient être appelés au règlement. Cette disposition nous semble très sage; elle fonctionne parfaitement dans plusieurs pays, sans avoir jamais donné lieu à aucunes difficultés; elle compléterait celle qu'on nous a donné l'année dernière et nous souhaitons vivement que notre législature provinciale l'incorpore au domaine de nos lois, à sa prochaine session.

S. D.

LA MUSIQUE ET LES AFFAIRES

Nous venons d'avoir à Montréal une très belle saison d'opéra. Pendant huit semaines un public nombreux a pris l'habitude d'aller applaudir chaque soir quelques-unes des meilleures oeuvres du répertoire français ou du répertoire italien, interprétées par une double troupe d'artistes français et d'artistes italiens. Et ce public choisi a pris à ces représentations un plaisir qui allait chaque soir grandissant.

Il n'entre pas dans les attributions de la Chambre de Commerce Française de Montréal, de s'occuper de théâtre ni de faire de la critique musicale, mais si nous nous permettons aujourd'hui une furtive incursion dans un domaine qui n'est pas le nôtre, c'est que le succès de cette saison d'opéra impose certaines réflexions

que chacun à faites et qu'il est de notre devoir de souligner.

Pendant le cours de ces huit semaines, trop rapidement écoulées, on a pu voir chaque soir l'élément anglais de notre population, partager avec l'élément canadien-français et l'élément français des émotions artistiques de l'ordre le plus élevé. La musique a toujours eu la réputation d'adoucir les moeurs et c'est une réputation qui est assurément méritée; mais après la saison d'opéra à laquelle nous venons d'assister, il est permis d'ajouter que la musique a le don de faire disparaître les différences de races, la différence de mentalité, la diversité des idées, des aspirations et jusqu'à certains préjugés dont personne n'aime à parler, mais auxquels il est difficile de ne pas penser souvent.

Les éléments très disparates, ou tout au moins très divers, qui composaient ce public amateur de grand art musical, avaient, dès la première semaine, pris l'habitude de se retrouver, le soir, dans la belle salle du "His Majesty Theatre". Dans les fauteuils comme dans les loges, on s'était vite accoutumé à revoir les mêmes figures. La salle, brillante et animée, avait pris, peu à peu, une physionomie familière que chacun, à part soi, aimait à lui retrouver, d'un soir à l'autre. Et c'est ainsi que tous ensemble, anglais, canadiens-anglais, canadiens-français ou français de France, nous avons contracté la douce habitude de nous réunir, attirés, les uns et les autres, beaucoup moins par une préoccupation mondaine que par un commun amour de la belle musique et par le même besoin de participer ensemble aux mêmes jouissances artistiques.

Ces huit semaines d'opéra, dans le détail desquels il nous est impossible d'entrer ici, ont été couronnées par la présence de notre compatriote M. Ed. Clément, de l'Opéra-Comique. Le succès de M. Clément a dépassé tout ce qu'avaient prédit ceux qui le connaissaient. Ce fut un véritable triomphe. Le mot n'a rien d'exagéré.

La belle voix de M. Clément, son art consommé et son admirable talent ont été, pour beaucoup de ses auditeurs, une soudaine révélation de la beauté grandiose et de l'incomparable puissance de l'art musical français.

Et cette puissance de l'art est telle, sur les esprits cultivés, que le magnifique succès de M. Clément, nous ne craignons pas de le déclarer, a provoqué, non seulement en faveur de l'art français, mais en faveur de la France elle-même, un courant de sympathie dont les manifestations diverses ont été très douces à nos coeurs de français.

Nous devons ici une mention spéciale au lunch tout particulièrement brillant qui fut offert dans les salons du Mont-Royal Club, au colonel Meighen, initiateur et organisateur de cette saison d'opéra.

Ce lunch était présidé par Sir Thomas Shaughnessy, président du Canadian Pacific Railway et notre éminent compatriote M. Clément était au nombre des hôtes d'honneur.

La seule liste des personnes présentes à ce lunch montre toute l'importance que les organisateurs attachaient à cette manifestation. Voici cette liste :

Sir Thos. Shaughnessy, Aimé Geoffrion, J. L. Peron, H. V. Meredith, Hon. J. A. Ouimet, J. K. L. Ross, Chas. Cassils, Hy. Joseph, R. W. Reford, Wm. Hope, C. M. Hays, Sir Montagu Allan, T. J. Drummond, A. F. Revol, Hon. A. Boyer, D. R. Miller, C. R. Hosmer, J. M. McIntyre, G. L. Cains, W.R. Baker, J. de Loynes, J. W. Hickson, Dr Peterson, Allan Mackenzie, Edgar McDougall, N. Curry, Geo. R. Hooper, Jeannotte, E. F. Surveyer D. S. Walker, Dr Mcphail, Prorf. Couture, Col. F. S. Meighen, Col. Burland, Léopold Fortier, Edm. Clément, Col. Cantlie.

Il serait difficile d'imaginer une liste plus représentative de l'élite du monde des affaires à Montréal. Le caractère privé de cette réunion ne nous permet pas de rendre compte ici des toasts qui y ont été échangés ; mais il ne nous sera pas défendu de dire que tous ceux qui se trouvaient, ce jour là, autour de la table du "Mount Royal Club", ont eu le sentiment très net qu'il est des circonstances où la belle voix d'un grand artiste et les accents d'un art supérieur font plus pour le rapprochement des esprits et la conduite des rapports d'affaires que tous les raisonnements et tous les calculs du monde.

C'est sous l'empire de ces réflexions que nous avons considéré qu'il était de notre devoir de rendre ici à cette belle saison d'opéra l'hommage qu'elle mérite. Et c'est sous l'empire de ces mêmes réflexions que nous souhaitons que le succès de cette première saison et en particulier le succès personnel de M. Clément de l'Opéra-Comique, servent d'exemple et d'encouragement. Il y a quelques mois encore, une saison d'opéra, à Montréal, paraissait à quelques-uns une entreprise hasardeuse. Aujourd'hui que la preuve du succès est faite, il ne reste plus aux organisateurs de cette saison qu'à poursuivre leur marche en avant sur la voie qu'ils ont, eux-mêmes, si brillamment ouverte.

---

## LE CANADA ET LA FRANCE

---

### NOTRE 25<sup>me</sup> ANNIVERSAIRE

---

La Chambre de Commerce Française de Montréal, entre en 1911 dans la 25<sup>ème</sup> année de son existence et son bureau de direction a décidé de consacrer cet anniversaire par la publication d'un très beau livre intitulé "LE CANADA ET LA FRANCE".

Les lecteurs de ce bulletin mensuel ont déjà lu l'annonce relative à cette publication et les lettres que nous

avons reçues nous prouvent qu'en décidant de consacrer un ouvrage spécial au Canada et à la France, la Chambre de Commerce Française de Montréal a été bien inspirée.

En France on a immédiatement compris que cette publication magnifique, éditée avec le plus grand soin servirait admirablement la cause de l'expansion commerciale et industrielle de la France. Les appuis, les encouragements, les demandes de renseignements qui parviennent depuis tantôt deux mois, à la Chambre de Commerce Française de Montréal sont des preuves évidentes de l'intérêt qu'éveille chez nos commerçants, nos industriels et nos financiers, le beau livre que nous préparons.

**Au Canada**, où notre propagande en faveur de cette publication ne fait que commencer, l'intérêt que l'on y prend déjà, démontre surabondamment que cette publication répond à un besoin. Le **gouvernement du Canada** a été le premier à donner un témoignage de l'importance exceptionnelle qu'il attache à cette publication spéciale, en souscrivant une commande ferme de dix mille exemplaires.

La Chambre de Commerce Française de Montréal en publiant cet ouvrage ne cherche pas à faire une affaire. Son seul but est de travailler au développement des relations franco-canadiennes. En réservant dans ce livre un certain nombre de pages à la publicité et aux annonces elle a simplement voulu offrir aux hommes d'affaires canadiens, aux commerçants, aux importateurs et aux financiers une occasion de faire mieux connaître en France leurs noms, leurs maisons, leurs entreprises et leurs propositions d'affaires. Un grand nombre d'entre eux ont immédiatement compris que cette publication quasi-officielle était un "medium" de publicité exceptionnellement efficace et c'est avec plaisir que la Chambre de Commerce Française de Montréal leur a accordé pour leurs annonces la place qu'ils demandaient. Mais elle désire d'autre part éviter que la publicité n'encombre sa publication et c'est pourquoi elle tient à faire savoir dès aujourd'hui qu'elle se réserve excessivement le droit de refuser les annonces, dès qu'elle jugera que le nombre des pages d'annonces ne pourrait plus être augmenté sans nuire à la bonne apparence de la publication.

---

## LE BLE CANADIEN.

---

Nous reproduisons avec une satisfaction très-grande un fort bel article paru sous ce titre dans "Le Phare de Nantes" du 4 décembre. Son auteur possède une notion très exacte de la situation agricole de l'ouest canadien.

A vrai dire ces choses ne sont pas nouvelles pour nous ni pour la majorité de nos lecteurs, mais il nous a été rarement donné de les voir exprimer sous une forme littéraire aussi belle et aussi puissamment évo-

catrice des prodigieuses richesses que recèle ce sol généreux.

«A prédire, il y a trente ans, que les plaines centrales du Canada deviendraient un vaste grenier à blé, on se serait fait "moquer", comme on dit à Nantes. La zone semblait trop septentrionale, le blé ne mûrirait pas. Or, dans cette vaste région, à l'horizontalité presque absolue, au climat excessif, variant à Winnipeg de  $-20$  à  $+20$ , aux pluies faibles et qui tombent surtout à l'époque de la germination, laissant l'automne sec et serein, et les routes en bon état pour la rentrée des récoltes, les longues heures ensoleillées de l'été font bien mûrir les moissons. La sécheresse est peu à redouter, le sol riche ne réclame ni fumure ni assolement, et le rendement est vraiment remarquable.

Un groupe de fonctionnaires et d'éditeurs de journaux fut invité, il y a quelques mois, à parcourir ce territoire pour se rendre compte de ce qu'il pouvait produire. C'étaient gens du Kansas et du Minnesota, de l'Iowa, de Nebraska et des Dakotas, régions réputées de grande culture; personne n'eût pu mieux établir des comparaisons. Habités à une moyenne de 12 à 18 boisseaux par acre dans ces derniers dix ans, ils se crurent vraiment au pays de Cérès, en "Cerealie", à vérifier un rendement moyen de  $20\frac{1}{2}$  boisseaux à l'acre; et ce qui fit le plus d'impression sur eux, c'est le prix des terres, le tiers ou le quart du prix moyen dans l'Union. Ainsi s'explique que le fermier vende son bien aux États-Unis pour chercher fortune plus au nord.

Un exemple. Un laboureur, établi depuis 38 ans dans l'Iowa, avait amassé un petit pécule. Arrivé au Canada, résolu à aller lentement pour ne pas compromettre le fruit de ses efforts passés, il demanda une concession de 160 acres, au prix de 87 fr. 50 l'acre. Suivant l'habitude, il sema du lin la première année sur une centaine d'acres; la vente de sa récolte le remboursa de sa mise de fonds. Après une seconde récolte aussi heureuse, il "se lança" et, en moins de cinq ans, il acheta un millier d'acres. Il en tire un revenu annuel de 87 fr. 50 l'acre. Ce cas n'est pas exceptionnel au Canada. L'Iowa ne donne pas de ces résultats.

L'attrait du gain, la facilité plus grande des communications, l'annonce que le Grand Trunk Pacific Railway allait traverser le nouveau territoire précipitèrent l'invasion américaine: on estime qu'en cinq ans 314,520 fermiers sont passés des États-Unis au Canada. Cette émigration n'est pas sans inquiéter l'Union. Dans les cinq années closes au 1er mars dernier, 1,311,962 émigrants, fermiers ou non, ont passé la frontière, emportant avec eux une valeur estimée à 111 millions de l. st., soit 2,775 millions de francs.

Quand une famille de fermiers émigre, mettons du Kansas dans l'Alberta, voici comment elle procède habituellement. On expédie par voie ferrée le train de

culture. Les hommes précèdent par express et font choix des terres, à proximité du nouveau Transcontinental. Les femmes restent provisoirement dans des familles amies. Si l'on est en juillet, il n'y a pas un instant à perdre. Dès l'arrivée des instruments agricoles, après un défrichage insignifiant, le sol est défoncé, on sème. En août, dans la trêve des travaux, on édifie une cabane pour recevoir les femmes. Puis vient la moisson.

Le sol noir, "couleur chocolat", est un terrain idéal pour les céréales. A l'automne, large de 1,400 kilomètres, un océan doré se déroule sans fin, parsemé çà et là de verdoyantes prairies. L'agriculture est le métier le plus lucratif pour qui connaît bien son affaire et ne craint pas ses peines. La traction animale ne pourrait suffire. On recourt aux puissantes machines à vapeur ou électriques. Il y a là un admirable marché pour les fabricants de machines à moteur à explosion, encore peu connues; mais envoyer des catalogues serait vain; le laboureur, là-bas, n'a pas le temps de les lire. Il faut des démonstrations pratiques.

A la moisson, sous le ciel pur, des fumées des machines montent des flots d'or, et les moissonneuses passent en groupe, fauchant de larges espaces où s'amoncellent les gerbes par milliers de tas. Bientôt, en un bourdonnement rythmé, la battense vient les engloûtir, laissant échapper un flot incessant de paille, résidu jugé négligeable ou dont on se sert comme combustible pour alimenter le foyer. Le travail se poursuit sans interruption, en une telle hâte que les hommes ne savent plus ni les jours ni les dates, prenant à peine le temps de manger et de dormir. Les sacs s'emplissent si vite qu'il faut de l'habileté pour les présenter à la machine sans que le grain se répande au dehors. Ou bien l'on écoule le grain dans de vastes chariots qui le portent à la station de chemin de chemin de fer la plus proche.

A son choix, le fermier l'embarque sur d'immenses wagons pour le vendre au plus haut prix du marché, ou bien il s'en défait sur l'heure en le livrant à l'"élévateur" de la station, haute tour familière sur l'horizon des champs de blé. Dans ce cas, le prix reçu est de deux ou trois sous inférieur, mais le fermier est libre de tout soin, de toute dépense, et reçoit immédiatement son argent, — fait important, car lui-même ne trouve aucun crédit. L'"elevator company" se charge de la vente des céréales.

C'est alors la grande "presse" sur les voies ferrées. Il faut, dans le plus bref délai, embarquer le grain dans les ports. Un plan de transport est nécessaire. De tous côtés, on réclame des wagons. Deux processions de trains montent et descendent, les uns pleins, les autres vides; convois longs de 800 mètres et plus, remorqués par un ou deux "mammoths", énormes locomotives, jusqu'au terminus où les wagons viennent longer de nouveau de gigantesques greniers (elevators).

Les plus grands centres d'activité sont Fort William et Port-Arthur, sur le lac Supérieur, où 40 p.c. de la récolte de blé du nord-ouest sont manipulés. Et c'est là que se dressent aussi les plus grands élévateurs. Le Grand Tronc fait construire en ce moment à Fort William un ensemble d'élévateurs d'une capacité totale de 40,000,000 boisseaux. Les 4 millions 085,000 acres cultivés n'ont-ils pas, en 1909, produit 90,215,000 boisseaux de blé? Ce nombre doublera avant dix ans.

Dans l'élévateur règne l'activité d'une ruche. Le bruit des machines assourdit. On ne s'entend pas. Train sur train vient dégorger son contenu. Du haut de l'édifice, la vue est impressionnante sur les grands puits larges de 15 à 20 pieds, profonds de 200 à 300 pieds et dont on n'aperçoit pas le fond. Ils contiennent 30, 50 ou 100 milliers de boisseaux. Au sommet un orifice s'ouvre sur les puits. Il s'ouvre, et le grain, monté par un système de courroies sans fin, coule en cascade, au flot large de deux pieds, avec un bruit de torrent.

Qu'un rayon de soleil vienne donner sur cette atmosphère surchargée de poussière et le coup d'oeil est féérique. Les grains de blé, polis par le frottement, brillent comme du métal dont le ruissellement d'or exerce une étrange fascination. Mais une odeur fade se dégage et l'on est heureux de se retrouver au grand air.

Pour la livraison, on laisse couler le blé dans des entonnoirs grands comme des chambres; un son de timbre, une légère secousse; le poids est enregistré. Puis un grondement: par un large conduit, le grain se précipite dans les flancs d'un steamer. En quelques secondes, l'entonnoir est vidé, et l'on entend derechef le bruissement doux d'autre blé qui l'emplit. Jour et nuit, l'opération continue. Dès qu'un bateau est chargé jusqu'à la flottaison, un autre lui succède...

Et, à voir ce fleuve de grains couler sans fin, on imagine les fortunes qui s'édifient dans les prairies canadiennes. Car le nombre des "mangeurs de pain" ne fait qu'augmenter dans le monde, et le Canada a été doté par la nature d'avantages uniques pour la culture du blé "à grande échelle."

RITTEL.

---

## COURRIER D'OTTAWA

---

Ottwa, 1er janvier 1911.

Depuis le milieu de décembre la Chambre chôme, les députés sont partis passer quelques semaines dans leurs foyers à se retremper des alertes de la discussion quelquefois acerbe du début de la session et bientôt vont revenir, adoucis, espérons-le, par les joies familiales et disposés à travailler pour le pays. Car en somme, il ne s'est fait jusqu'à présent que très peu d'ouvrage tangible. Il est vrai que l'absence du minis-

tre des finances a contribué beaucoup à ce frottement, que l'on observait dans la direction gouvernementale. En tout cas, tout le monde apprendra avec plaisir que l'hon. M. Fielding est de retour depuis quelques jours déjà, à Ottawa, et que sa santé s'est considérablement améliorée. Il a repris son travail assidu et passe avec ses collègues du cabinet de longues séances journalières à préparer l'oeuvre réelle de la session qui va bientôt reprendre.

\* \* \*

Dans ma dernière correspondance, j'ai parlé de cette députation gigantesque des fermiers de l'Ouest, annoncée à si grands cris dans tous les journaux, et qui devait venir enlever d'assaut le siège du gouvernement et dicter des lois.

Comme toujours, il y a eu beaucoup de bruit pour pas grand'chose. Au lieu des 3,000 délégués prévus, il en est venu 500, et à la place du bouleversement promis, tout s'est passé de la façon la plus simple du monde, avec juste le même résultat que si l'association avait envoyé simplement trois ou quatre de ses dignitaires conférer avec le premier ministre. Mais ces gens de l'Ouest sont des enfants terribles: la France a son Midi, le Canada a son Ouest!

Il serait inutile d'insister sur cet événement s'il n'était pas intéressant de connaître les demandes formulées et propres à indiquer les tendances des agitateurs de l'Ouest et l'étendue de leurs demandes. Je me borne ici aux propositions présentant une portée générale et indépendante des questions locales. Les délégués constitués sous le nom d'Association Nationale des Agriculteurs du Canada demandaient:

Arrangements réciproques de libre échange avec les Etats-Unis pour les produits de l'horticulture, de l'agriculture et de l'élevage; pour les produits d'arrosage ou d'épandage, destructeurs ou fertilisateurs, pour les articles de combustible, d'éclairage, de lubrification, pour le ciment, le poisson et le bois; pour les machines agricoles, les voitures et parties de voitures.

Abaissement de tous les droits de douane en faveur de la Grande-Bretagne de façon à lui accorder une préférence ou rabais de 50 p.c., sur le tarif général.

L'adoption de mesures propres à assurer le libre-échange complet avec la Grande-Bretagne en dix ans;

Compensation pour le Trésor canadien des revenus supprimés par ces changements en imposant une taxe directe sur toute la population.

On voit que le programme était passablement radical et que les délégués avaient peut-être pris une sage précaution de venir en force pour le présenter.

Naturellement, il a été soumis avec grand renfort de discours; il y a eu beaucoup de dîners, de promenades et de réceptions. Quant au résultat pour la partie qui nous occupe, il se résume dans les quelques lignes du mémoire que le comité de l'Association chargé des pourparlers définitifs a cru devoir livrer aux

journaux pour fixer les résultats de la mission et que voici :

"Au sujet des modificatures du tarif le premier ministre nous a fait comprendre qu'il lui était impossible d'agir pendant que des négociations sont actuellement pendantes avec les États-Unis à l'égard du projet même de réciprocité."

Quant à certains sujets locaux, la délégation a obtenu un certain degré de satisfaction et les délégués ont pu retourner chez eux, sinon entièrement heureux, du moins convaincus intérieurement qu'ils avaient obtenu tout ce qu'ils pouvaient obtenir. Il faut espérer qu'ils ont compris aussi que le même résultat aurait pu être atteint tout aussi sûrement avec beaucoup moins de bruit et de réclame, et surtout, sans provoquer parmi les populations industrielles de l'Est du Canada, un émoi bien justifiable et nuisible à la bonne harmonie qui doit régner entre tous les éléments du pays.

\* \* \*

La réciprocité avec les États-Unis se trouve ainsi ramenée sur le tapis et sortie de la léthargie où semblait l'avoir plongée le décès regrettable de M. Hoyt, négociateur américain.

Le président Taft a fait savoir au gouvernement canadien qu'il désirerait voir les délégués des deux pays se réunir à Washington le plus tôt possible en janvier comme il avait été convenu. La date de la réunion n'est pas encore fixée, mais les préparatifs se poussent activement.

M. Chandler P. Anderson, récemment nommé conseiller du secrétariat d'Etat des États-Unis, a été choisi pour remplacer M. Hoyt et agira comme délégué des États-Unis, avec M. Pepper, expert commercial au Bureau des affaires étrangères de Washington.

D'autre part, il y aura aussi du côté canadien un changement dans le personnel des négociateurs. Sir W. Laurier ne pouvant se passer de l'assistance de l'hon. Paterson pour la besogne parlementaire, et la prochaine conférence à Washington devant durer plusieurs semaines, il a été décidé que Sir Richard Cartwright, ministre du Commerce et de l'Industrie serait remplaçant canadien pour la suite des négociations. Cette substitution est particulièrement agréable aux partisans de la réciprocité dont Sir Richard Cartwright a toujours été un apôtre convaincu. La protection, comme doctrine au moins n'a jamais eu d'adversaire plus constant que le ministre de l'Industrie, théoriquement libre-échangiste fervent. Cependant, depuis l'avènement du parti au pouvoir et en face du succès financier du tarif actuel, il a loyalement défendu le système inauguré par l'hon. M. Fielding et il n'est pas douteux qu'ils ne travaillent harmonieusement à Washington, l'un et l'autre, pour éviter tout changement de nature à mettre en péril l'excellente position qu'occupe actuellement le commerce canadien.

M. le président Taft porte le plus vif intérêt aux négociations et met tout en oeuvre pour en assurer un plein succès. Il est talonné par la crainte du nouveau Congrès, qui sera démocrate, c'est-à-dire dont les tendances sont nettement tournées vers une réduction générale du ta-

le Congrès actuel soit chargé de juger de la portée des changements à faire et veille qu'elles ne dépassent pas la mesure qui convient aux grandes corporations républicaines.

Pour cela il a déjà fait savoir que l'arrangement conclu aura la forme d'un traité; mais qu'en même temps, une résolution conjointe serait présentée aux Chambres afin qu'elles ne puissent se plaindre qu'on fasse passer une loi de ce genre sans leur concours.

Ce procédé ne pourra réussir cependant que si le traité est négocié et conclu avant le 4 mars prochain, date de l'expiration du présent Congrès. Le tout est de savoir s'il sera possible de tout achever dans cette limite de temps.

Au Canada, à part la démonstration signalée au début de cette lettre, la question de réciprocité paraît végéter dans une indifférence générale et l'on ne constate aucune enthousiasme ni d'un côté ni de l'autre. La proposition de l'Association Nationale des Cultivateurs d'acheter la réciprocité avec les États-Unis au prix de la taxe directe et de l'augmentation à 50 p.c. de la préférence britannique a jeté un froid glacial sur toutes les sympathies dont pouvait jouir le rapprochement commercial avec les États-Unis.

\* \* \*

Dans les premiers jours qui ont précédé l'ajournement de la session, le gouvernement a présenté à la Chambre les changements qu'il entend faire subir à la loi des Banques dont le remaniement s'effectue tous les dix ans.

Ces changements, comme je l'ai déjà dit, étaient attendus avec impatience, à cause surtout des incidents récents, de la faillite de la Banque des Cultivateurs, à Ontario, qui vient de fermer ses portes avec un passif de plus de \$500,000 tandis qu'une somme égale des fonds de l'Institution ont été engouffrés au sein d'une des nombreuses entreprises de mines d'argent surgies dans les régions de Cobalt et dont les résultats sont encore dans les brouillards.

Les dispositions les plus importantes de la nouvelle loi sont :

Vérification des comptes par un auditeur étranger à la banque, en tout temps, à la demande d'un groupe d'actionnaires représentant 5 p.c. du capital souscrit;

Signature du bordereau annuel par le président de la banque ainsi que 3 directeurs et responsabilité personnelle civile et criminelle des directeurs et fonctionnaires signataires;

Disposition prise pour rappeler aux actionnaires leur double responsabilité c'est-à-dire leur engagement

de couvrir encore le chiffre de leur souscription en cas de déconfiture de la banque.

Ce sont là les traits saillants de la mesure qui sera discutée bientôt et soulèvera sans doute beaucoup de controverse.

Le public demande l'inspection des banques par le gouvernement et les banques repoussent toute inspection officielle.

Le gouvernement a pensé trouver un moyen terme; le tout est de savoir qui gagnera la partie. Mais l'Association des Banques vient de recevoir un mauvais coup avec la faillite récente qui renforce et justifie toutes les exigences du public.

\* \* \*

Le public commerçant et consommateur du Canada, et nous pourrions même ajouter de l'étranger, vient de recevoir de très belles étrennes de la Commission des Chemins de Fer qui a prononcé un arrêt d'une importance capitale dans le cas des Messageries fonctionnant en Canada.

Depuis longtemps, les expéditeurs en général, se plaignent des exactions et des abus commis par les compagnies de messageries qui exploitaient impudemment le public sans que celui-ci pût obtenir aucun recours.

Finalement le gouvernement décida de faire passer sous l'autorité de la Commission des chemins de fer, la réglementation du tarif des messageries, et de pratiquer une enquête sur le fonctionnement de ces institutions.

La preuve faite a montré que ces compagnies sont simplement des filiales des grands réseaux, créées avec un capital ridiculement insignifiant et majoré atrocement pour permettre de justifier des tarifs exorbitants; que les profits réalisés retombent dans la caisse des chemins de fer sous le couvert de frais de service absurdement élevés. La somme payée pour le service de transport par chaque compagnie de messagerie à la Cie de chemin de fer dont elle est l'appendice lui important peu en réalité et permettant de dissimuler des profits exagérés.

D'une autre part les compagnies, dit le rapport de la Commission, font signer aux expéditeurs des contrats abusifs, les libérant virtuellement de tout risque, même de ceux qu'elle sont payées pour assumer.

La Commission a donc décidé que d'ici à trois mois les compagnies de messageries devront leur soumettre de nouvelles formules de contrat plus conformes à l'équité, et des tarifs plus raisonnables pour le public et pour les expéditeurs.

Il est inutile de dire que cette décision est accueillie avec joie par toutes les personnes qui font affaire au Canada et avec le Canada.

O. RIDEAU.

## ÇA ET LÀ

Une manufacture de macaroni se construit actuellement à Fernie (Colombie Anglaise). Elle appartient à un industriel italien ayant son principal établissement à Reynoldsville (Pensylvanie). On y installe une machinerie évaluée à \$15,000 et l'on espère pouvoir produire 300 boîtes de macaroni par jour avec un personnel d'environ 60 ouvriers.

\* \* \*

Les manufacturiers des Etats-Unis cherchent de plus en plus à s'emparer des industries canadiennes. N'ayant pas beaucoup d'espoir dans le succès des négociations engagées entre ces deux pays au sujet de la réciprocité douanière, ils s'efforcent, soit à créer des usines au Canada, soit à absorber celles existantes, quand ils peuvent y parvenir.

On nous signale de Hamilton, (Ontario), la fusion de trois compagnies, dont deux canadiennes, fabriquant des automobiles et une américaine, fabriquant des voitures. Cette dernière, venue de Buffalo depuis moins de cinq ans, se met à la tête de l'organisation nouvelle qui se servira de ses bâtiments et de son outillage; on y fabriquera des châssis d'automobiles, tandis que la machinerie sera fabriquée à Détroit, de l'autre côté de la frontière. Plus de trente des usines de Hamilton, parmi les plus importantes, ont à leur tête des directeurs américains et marchent avec des capitaux américains.

\* \* \*

Un poste de télégraphie sans fil est actuellement érigé par la compagnie Marconi dans les îles de la Madeleine.

Ce groupe d'îles canadiennes, situé entre Terre-Neuve, l'embouchure du Saint-Laurent et l'île du Prince Edouard est assiégé par les glaces et inhabitable pendant cinq ou six mois par an. Jusqu'ici ses habitants demeuraient séparés du reste de la terre pendant de longues périodes; il n'en sera plus ainsi maintenant. D'autre part, ce poste télégraphique pourra signaler aux navires la présence des énormes et dangereux icebergs qui sillonnent ces parages en juin et juillet et contribuera à la sécurité de la navigation dans les eaux canadiennes.

\* \* \*

Les pêcheurs canadiens opérant sur la côte de la Nouvelle-Ecosse sont consternés par les dommages causés à leur industrie par l'abondance constamment accrue d'un poisson vorace qu'ils nomment chien de mer (dogfish) et qui constitue un véritable fléau.

Ce glouton, qui fait leur désespoir depuis de longues années, dévore tous les autres poissons comestibles dont la prise est profitable: morues, merluches, éperlans, maquereaux, homards, etc.; il détruit les filets de

pêche, mange les appâts et cause infiniment de pertes à ces pauvres gens.

Comme on n'a jamais pu trouver aucune utilisation à en faire, il pullule d'autant plus qu'il n'est pas pêché; il est bien vrai qu'il se fait prendre en grandes quantités et qu'il oblige les pêcheurs à perdre leur temps pour aller le jeter sur la rive où il sert d'engrais.

Jadis le gouvernement canadien avait offert une récompense alléchante à qui trouverait le moyen de tirer parti de sa chair ou de son huile, mais personne encore n'a réussi à résoudre ce problème d'une manière utile et avantageuse.

En attendant, les pêcheurs se lamentent et appellent à grands cris le sauveur qui les délivrera de cette peste.

\* \* \*

Le téléphone est de plus en plus répandu au Canada; on le trouve partout dans les campagnes et dans les fermes les plus reculées. Une nouvelle ligne vient d'être posée (souterrainement) entre la Nouvelle-Ecosse et l'île du Prince-Édouard. Cette île aura donc désormais deux communications distinctes et ne craindra plus de se trouver isolée, comme cela lui est déjà arrivé, par la rupture d'un fil unique.

L'abonnement annuel dans l'île du Prince-Édouard coûte aux fermiers \$18 (90 francs par an). Dans les villes, le prix est le même lorsque quatre abonnés sont branchés sur le même fil, \$20 lorsqu'ils ne sont que deux et \$24 quand ils ont une ligne spéciale.

\* \* \*

Deux villes de la Province d'Ontario, Saint-Thomas et London, ayant l'une 14,000 et l'autre 15,000 habitants viennent de faire poser des tuyaux à gaz sur une longueur de 85 milles pour se procurer à bon marché le gaz naturel qui sort de terre dans une petite localité du nom de Tillsbury, et qui peut être employé à tous les usages: éclairage, chauffage, force motrice. Il est vendu aux consommateurs à un franc 25 par 1000 pieds cubiques et aux usiniers de 60 à 75 centimes pour la même quantité.

\* \* \*

Lorsque le chemin de fer Pacifique Canadien a commencé sa construction, il a reçu du gouvernement canadien, à titre de subvention 25,000,000 d'acres de terre à prendre le long de ses voies (l'acre vaut 40 ares); il en a revendu, depuis lors, environ la moitié, soit 12,000,000 d'acres, pour des prix très-variables.

Au début de la colonisation, l'acre de terre valait à peine un dollar, mais aujourd'hui sa valeur moyenne varie entre \$10 et \$13.50. Pendant l'année 1909-1910, les ventes du Canadien Pacifique ont atteint 700,000 acres, qui lui ont rapporté \$6,650,000; l'année précédente, il en avait vendu 376,648 acres, qui lui avaient été payés \$5,085,517.

Des capitalistes anglais viennent d'acheter pour \$500,000 de vastes terrains en Nouvelle-Ecosse, dans la vallée d'Annapolis, qu'ils se proposent de transformer en vergers où ils planteront des pommiers. Ils ont l'intention, non-seulement d'expédier leurs pommes fraîches en Angleterre, mais encore d'utiliser sur place leurs sous-produits par l'installation de manufactures pour les pommes évaporées, la fabrication du cidre, etc.

\* \* \*

L'exportation des différents minerais extraits du sol canadien constitue une importante source de revenus pour ce pays, qui dépassera bientôt en importance la production de ses forêts. Elle est dès maintenant supérieure à celle de ses produits manufacturés et triple de celle de ses pêcheries. Les minerais exportés au cours de l'année fiscale terminée le 31 mars 1910 ont atteint \$40,087,017, dont les trois quarts sont expédiés aux Etats-Unis. Dans ce total, l'argent figure pour \$15,009,925, l'or pour \$6,016,126, le cuivre pour \$6,023,925 le charbon pour \$5,013,221, le nickel pour \$3,320,054, l'amiante pour \$866,613, l'aluminium pour \$1,202,723. On trouve aussi sur cette liste le plomb, le mica, l'arsenic, etc., etc.

\* \* \*

Les statistiques du ministère du Travail du gouvernement canadien pour septembre 1910 indiquent que les travaux agricoles ont tué plus de monde que les chemins de fer pendant ce mois. Vingt-deux ouvriers agricoles ont été tués et trente-cinq sérieusement blessés, la plupart par les machines à battre tandis que les employés des chemins de fer canadiens ne figurent sur cette liste qu'au nombre de 15 dans la colonne des tués et 13 dans la colonne des gravement blessés. Le nombre total des accidents survenus en Septembre dans le monde ouvrier, au Canada, fut de 272, dont 91 ont été suivis de mort et 181 ont causé des blessures sérieuses.

\* \* \*

Au cours de la dernière année fiscale, le Canada a exporté 181,075,367 livres de fromage, représentant une valeur de \$21,647,006, dont la presque totalité a été expédiée en Angleterre.

Ce fromage, dont la chair est ferme et d'une couleur jaune-rougeâtre est fait avec du lait de vache; il est mis en meules ayant environ une épaisseur double de celle du gruyère, mais beaucoup moins larges. L'ouvrier anglais l'apprécie beaucoup, peut-être à cause de son prix peu élevé, mais il n'aurait aucun succès en France, où le peuple est habitué à manger du fromage beaucoup meilleur, sous tous les rapports.

Le fromage canadien représente 65.5 pour cent de tous les fromages consommés en Angleterre. Le Canada détient le record entre tous les pays exportateurs de fromages.

La morue est l'un des poissons les plus abondants de l'Atlantique Septentrional. A eux seuls, les pêcheurs canadiens en prennent annuellement pour près de quatre millions de dollars et, une fois salé et séché, ce poisson est expédié dans les îles des Antilles, au Brésil et en Italie. On n'avait jamais encore songé à le mettre en boîte comme le thon, le saumon, le homard, etc., mais voici qu'une usine américaine installée dans l'île du Prince-Edouard (Canada) vient d'expérimenter ce système avec succès, dit-elle, et prétend que la démocratique morue pourrait bien détrôner les poissons les plus aristocratiques.

On nous dit que la morue en boîtes, bien préparée, vaut presque la morue fraîche et constitue un mets fort appétissant. Néanmoins, nous doutons fort que cette innovation soit fort appréciée en Europe; on s'y défie instinctivement des conserves américaines et nous ne croyons pas que la morue soit appelée à vaincre cette répulsion.

---

### NOUVELLES ET INFORMATIONS.

---

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro le départ pour Paris de Mr. F. J. Bisaillon, avocat, Conseil du Roi, bâtonnier de Montréal et avocat-conseil de notre chambre, invité par ses confrères parisiens à assister aux fêtes du centenaire de la reconstitution de l'Ordre des Avocats en France. Depuis lors, les journaux de Paris ont tous signalé sa participation à ces fêtes imposantes et la dignité avec laquelle il y représenta le barreau canadien.

Mr. Bisaillon est de retour à Montréal depuis quelques jours; il nous a confié son enchantement pour la splendeur de ces fêtes et toute sa gratitude pour ses confrères parisiens qui lui ont fait un magnifique accueil et l'ont entouré de toutes leurs attentions et de toutes leurs sympathies.

\* \* \*

Nous avons remarqué dans le "Moniteur Officiel du Commerce" un rapport très documenté et très étudié de M. S. d'Halewyn, gérant du consulat de France à Fiume, (Autriche).

Ancien vice-consul de France à Montréal, M. S. d'Halewyn, est le frère de M. J. d'Halewyn, l'un de nos membres actifs. Il nous est agréable de constater que son activité s'exerce dans son nouveau poste tout autant que dans l'ancien, pour le plus grand bien du commerce français.

En récompense de ses services, M. S. d'Halewyn vient d'être nommé Chancelier du Consulat Général de France à New-York, et doit prendre possession de son nouveau poste incessamment.

Nous le félicitons bien vivement de cette promotion méritée entre toutes.

### BIBLIOTHEQUE

---

Nous publions ci-dessous une liste de toutes les revues et publications diverses, de tous les journaux, bulletins et compte-rendus périodiques, etc., que reçoit régulièrement notre Chambre et que nous mettons à la disposition de nos membres, qui peuvent les consulter à nos bureaux.

Cette nomenclature donnera à nos lecteurs une idée de la très-complète documentation dont nous sommes pourvus, tant au point de vue canadien qu'au point de vue français, sur toutes les questions susceptibles de les intéresser, dans quelque branche que ce soit de l'activité financière, commerciale, industrielle, agricole, etc., de notre pays d'origine et de notre pays d'adoption.

- Alliance Commerciale Française.
- Annales Diplomatiques et Consulaires (Revue Bimensuelle des Questions Extérieures).
- Annales du Commerce Extérieur.
- Annuaire de l'Association des Anciens Elèves de l'École Supérieure de Commerce et d'Industrie de Bordeaux.
- Annales du Commerce Didot-Bottin (Paris, Départements, Etranger).
- Annuaire du Commerce Extérieur Français.
- Annuaire des Membres du Syndicat des Exportateurs (Commerce et Industries d'Exportation).
- Annuaire du Syndicat Général des Grains, Graines, Farines, Huiles, Sucres et Alcools.
- Annuaire Général de la Vélocipédie.
- Annuaire Général de l'Automobile.
- Bibliographie de la France.
- Le Bois.
- Bois et Charbons et Moniteur des Scieries.
- La Brosserie Française et Etrangère, la Tabletterie, la Maroquinerie.
- Bulletin Commercial Suisse.
- Bulletin de l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'École Supérieure de Commerce de Paris (École Supérieure Pratique de Commerce et d'Industrie).
- Bulletin de l'Association des Anciens Elèves de l'École Supérieure de Commerce de Montpellier.
- Bulletin de la Chambre de Commerce Russe de Paris.
- Bulletin de la Cie Générale Transatlantique.
- Bulletin de "La Canadienne".
- Bulletin de la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation.
- Bulletin de l'Office du Gouvernement Général de l'Algérie.
- Bulletin de Renseignements Coloniaux.
- Bulletin Officiel de la Foire aux Vins de Bordeaux.
- Bulletin de la Chambre Syndicale des Tissus et Nouveautés de France.

Bulletin de la Mission Laïque Française.  
 Bulletin de la Société de Géographie Commerciale de Bordeaux.  
 Bulletin de la Société de Géographie "La Géographie."  
 Bulletin Trimestriel du Crédit du Commerce.  
 Bulletin de la Société d'Encouragement pour le Commerce français d'Exportation.  
 Bulletin de l'Union de l'Association des Anciens Elèves de l'École Supérieure de Commerce du Havre.  
 Bulletin de l'Union des Employés de Commerce, de Commission et d'Exportation.  
 Bulletin de l'Union des Associations des Anciens Elèves des Ecoles Supérieures de Commerce de Paris.  
 Bulletin du Commerce de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides.  
 Bulletin du Ministère Italien des Affaires Etrangères.  
 Bulletin du Musée Commercial de Rouen.  
 Bulletin International des Douanes.  
 Bulletin Mensuel de l'Association des Anciens Elèves de l'École des Hautes Etudes Commerciales.  
 Bulletin Mensuel de la Chambre de Commerce d'Exportation.  
 Bulletin Mensuel de la Chambre Syndicale des Produits Chimiques.  
 Bulletin Mensuel de l'Office du Gouvernement Tunisien.  
 Bulletin Mensuel de la Société de Géographie Commerciale de Paris.  
 Bulletin Mensuel du Comité des Conseillers du Commerce Extérieur de la France.  
 Bulletin Mensuel du Syndicat des Produits Alimentaires en Gros et de l'Union des Syndicats d'Alimentation en Gros de France.  
 Bulletin Officiel de la Chambre Syndicale des Editeurs d'Annuaire et de Publications similaires.  
 Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle et Commerciale.  
 Bulletin Officiel du Comité Français des Expositions à l'Étranger.  
 Bulletin de la Société d'Encouragement pour le Commerce Français d'Exportation.  
 Canadian Patent Office Record.  
 Canada.  
 Chambre Syndicale des Fabricants et des Constructeurs de Matériel pour Chemins de Fer et Tramways.

#### **Chambres de Commerce Françaises à l'étranger.**

(Publications des Chambres de:)  
 Alexandrie, Anvers, Annam, Athènes, Barcelone, British Chamber of Commerce (de Paris), Bruxelles, (Chambre Française de Commerce et d'Industrie, Chambre de Commerce Française), Buenos-Ayres,

Charleroi, Constantinople, Genève, Haïti, la Havane, le Caire, Liège, Lisbonne, Londres, Liverpool, Madrid, Malaga, Mexico, Milan, Mons, Montévidéo, Montréal, Namur et Luxembourg, Naples, New-York, Rio-de-Janeiro, Rome, Rosario, Saint-Louis, Santiago, Smyrne, Sydney, Valence, (Esp.)

#### **Chambres de Commerce de France et des Colonies Françaises.**

(Publications des Chambres de:)

Alger, Angers, Angoulême, Armentières, Aniens, Beauvais, Bône, Boulogne-sur-Mer, Brest, Bourg, Cambodge, Cambrai, Cahors, Castres, Carcassonne, Cette, Chambéry, Châlon-sur-Saône, Charleville, Cherbourg et Valognes, Cognac, Corbeil, Dieppe, Dijon, Douai, Dunkerque, Epinal, Flers, Grenoble, Hanoi, Honfleur, La Roche-sur-Yon, La Rochelle, Le Havre, Le Mans, Lille, Limoges, Mâcon, Marseille, Mazamet, Meurthe et Moselle, Montpellier, Nantes, Nevers, Nice, Nîmes, Nouméa, Orléans, Oran, Papeete (Taïti), Paris, Perpignan, Philippeville, Reims, La Réunion, Rodez, Roubaix, Rouen, Saïgon, Sedan, Saint-Etienne, Saint-Omer, Saint-Quentin, Sfax, Sousse, Toulon, Toulouse, Tours, Troyes, Tunis, Valence-sur-Drôme, Vienne.  
 Chambre de Commerce des Négociants-Commissionnaires et du Commerce Extérieur (Bulletin Mensuel).  
 Circulaire Commerciale Hebdomadaire de la Maison "Les Fils de Louis Giraud" (Marseille).  
 Circulaire Commerciale Hebdomadaire de Maurice Duclos.  
 Comité Central des Armateurs de France (Circulaires).  
 Comité Central des Chambres Syndicales (Union des Syndicats Professionnels).  
 Le Commerce International.  
 Compagnie des Messageries Maritimes.  
 Le Courrier de France.  
 Le Courrier Français du Canada (Montréal).  
 Courrier Maritime de France.  
 Le Cultivateur Français.  
 Daily Consular and Trade Reports (Washington).  
 Le "De Dion-Bouton" (Journal Industriel Hebdomadaire).  
 La Dépêche (de Toulouse).  
 L'Expansion Commerciale, (Journal du Commerce Maritime et des Colonies).  
 Echo du Commerce de Marseille.  
 Echo de l'Exportation.  
 L'Echo de Paris.  
 L'Echo Forestier.  
 L'Eclair.  
 L'Economiste Européen.  
 L'Expansion Coloniale, (Bulletin de l'Institut Colonial Marseillais).

- L'Exportateur, (Bulletin Mensuel du Syndicat des Exportateurs).
- L'Exportation de Marseille et de la Provence.
- Le Figaro.
- La France Coloniale.
- France-Amérique.
- Fédération des Industriels et des Commerçants Français (Bulletin Mensuel).
- Feuille Viticole de la Gironde.
- La Gazette Commerciale et le Moniteur Commercial Réunis.
- La Gazette du Crédit.
- Guide Franco-Américain.
- La Halle aux Cuirs.
- L'Horloger.
- Journal d'Agriculture et d'Horticulture, (Québec).
- Le Journal.
- Le Journal des Blanchisseurs de France.
- Journal de la Bonneterie Française, (Organe de l'Union des Chambres Syndicales de Paris, de Troyes et du Syndicat de Roanne).
- Journal de la Meunerie, (Organe officiel de l'École de Meunerie et de Boulangerie).
- Le Journal des Chambres de Commerce Françaises, des Chambres Consultatives et des Chambres Syndicales).
- Journal des Papetiers, (Bulletin officiel de la Chambre Syndicale du Papier et des Industries qui le transforment).
- Journal des Transports.
- Journal du Commerce des Bois.
- Lettre Hebdomadaire de la Banque Henry Dupont.
- Les Lettres Provinciales, Politiques, Économiques et Financières.
- La Ligue Maritime.
- Le Lloyd Français.
- Liqueurs et Tabacs, (Montréal).
- Lois et Sports.
- La Loire Navigable.
- La Machine Moderne.
- Machines-Outils, et Outillage.
- Le Marché des Cuirs.
- Le Marché Français.
- Le monde Agricole, Commercial et Industriel.
- Le Monde du Billard, des Jeux et des Sports.
- Le Moniteur de Cognac Économique et Commercial.
- Le Moniteur de la Papeterie Française et de l'Industrie du Papier, (Organe Officiel de l'Union des Fabricants de Papier de France).
- Le Moniteur des Tirages Financiers.
- Le Moniteur des Travaux Publics, (Organe de l'Union et des Fédérations des Chambres Syndicales de France).
- Moniteur Général de la Quincaillerie et de l'Outillage de la Petite Métallurgie Française et Étrangère.
- Moniteur Industriel, Economique, Commercial et Financier.
- Moniteur Maritime, Industriel, Commercial et Financier, (Organe Mensuel du Syndicat Maritime de France).
- Moniteur Officiel du Commerce.
- New-Westminster Courier, (The).
- La Papeterie.
- La Parfumerie Moderne.
- Paris-Canada, (Organe Bi-mensuel des Intérêts canadiens et français).
- Le Phare, (de Nantes).
- Le Prix Courant, (Montréal).
- La Quinzaine Coloniale.
- Questions diplomatiques et coloniales.
- Rapports Commerciaux des Agents diplomatiques et Consulaires de France, (Suppléments au Moniteur Officiel du Commerce).
- Recueil spécial des Producteurs Industriels et Commerciaux.
- Recueil de Chimie Commerciale.
- La Réforme Économique.
- La Renaissance Économique.
- La Revue du Canada.
- Revue Générale, Industrielle, Economique, Commerciale et Agricole.
- Revue Internationale des Nouveautés Industrielles et Commerciales.
- Revue Bibliographique Universelle.
- Revue Internationale des Industries du Caoutchouc, Celluloïd, Liège et Amiante.
- Revue des Produits Chimiques.
- Revue des Vins et Liqueurs, (Produits Alimentaires pour l'Exportation).
- Revue Économique de Bordeaux, (Publiée par la Société d'Économie Politique).
- Revue Générale des Matières Colorantes et de leurs Applications aux Textiles.
- La Semaine Commerciale, (Québec).
- La Semaine Politique et Littéraire.
- Le Siècle.
- Syndicat National du Commerce en Gros des Vins, Spiritueux et Liqueurs de France.
- Le Tabac.
- Le Temps.
- Tissus et Nouveautés, (Montréal).
- Le Travail National, (Organe de l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture Française).
- L'Union Nationale du Commerce et de l'Industrie, (Organe Hebdomadaire des Chambres Syndicales).
- L'Union des Syndicats de France, (Bulletin Officiel du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie).
- Weekly Report, (Department of Trade and Commerce), Ottawa.
- Year Book of the Syracuse Chamber of Commerce.